

ACCUEILLANT FAMILIAL SOCIAL

L'accueillant familial social accueille et héberge à son domicile une à trois personnes âgées et/ou en situation de handicap et met en œuvre son projet de vie personnalisé.

Tout en veillant au bien-être physique et moral des personnes accueillies, l'accueillant familial social associe la personne à son quotidien et à son environnement : il soutient la citoyenneté et favorise sa participation à des activités de loisirs et de détente.

L'accueillant familial social n'exerce pas son métier de façon isolée : il est notamment en relation avec l'équipe du service accueil familial social du département.

Activités principales

Partager la vie quotidienne et familiale

- Garantir le bien-être, la santé et la sécurité des personnes
- Soutenir et développer l'autonomie des personnes
- Accompagner aux actes de la vie quotidienne
- Prendre en compte les besoins et le projet de vie des personnes

Proposer des activités adaptées à leurs capacités et leurs centres d'intérêt

- Favoriser la participation à des activités occupationnelles et des sorties
- Favoriser l'ouverture vers l'extérieur
- Concourir au maintien des liens familiaux et amicaux

Assurer un accompagnement adapté aux besoins des personnes

- Si besoin, accompagner les personnes dans diverses démarches du quotidien

Collaborer avec les différents intervenants

- Participer à l'élaboration du projet de vie de la personne
- Communiquer avec les partenaires (service du département, mandataires, CMP...)

Assurer la continuité de l'accueil par une présence personnelle et effective

- Organiser son remplacement en cas d'absence

✓ Placé sous le contrôle du Président du Conseil départemental

✓ Les conditions d'exercice :

- Obtenir un agrément délivré par le Président du Conseil départemental
- Mettre à disposition une chambre dans le logement principal avec à proximité un point d'eau et des WC
- Accepter les visites à domicile des professionnels (service du Département, mandataires, etc)

Ressources à mettre en œuvre

Code couleur de la puce en fonction du niveau

● = Notion, ● = Maîtrise, ● = Expertise

SAVOIR

- Connaître et respecter les droits et les libertés de la personne accueillie ●
- Connaître les notions du vieillissement et du handicap ●
- Maîtriser la prévention des risques domestiques ●
- Travailler en autonomie ●
- Avoir des connaissances sur la législation sur l'accueil familial social ●

SAVOIR FAIRE OPERATIONNELS

- Observer et évaluer les besoins des personnes ●
- Savoir repérer une dégradation de la situation et alerter ●
- Prévenir et gérer les conflits ●
- Savoir travailler en partenariat (service du département, mandataires...) ●
- Faire preuve d'initiatives ●
- Favoriser la mobilité et les déplacements des personnes ●
- Etre en capacité de mobiliser les ressources existantes ●

SAVOIR FAIRE RELATIONNELS

- Ecoute, observation et anticipation
- Aptitude à la communication, au dialogue
- Respect, bienveillance et neutralité
- Empathie
- Capacité d'adaptation
- Discrétion professionnelle
- Disponibilité

FORMATIONS/DIPLOMES

- Pas de diplôme exigé
- Permis de conduire recommandé
- Formation post agrément organisée par Département du Cher